

RECYCLER LES DECHETS

Même en jetant moins, il restera toujours quelques déchets à trier... La preuve : après avoir préparé le pique-nique, demeurent des épluchures et quelques emballages. Les premières rejoignent un seau que j'irai verser plus tard sur le tas de compost et où se trouvent déjà le marc de café et les pelures d'orange du petit déjeuner.

Je répartis ensuite les emballages (une partie d'entre eux, en tout cas) dans les poubelles de collecte sélective appropriées. Plus tard, ils seront recyclés...

S'il y a bien un geste écologique que je pratiquais avant ce samedi, c'est le tri de mes déchets. Au moins, je ne pars pas de zéro !

Pourquoi trier ses déchets ?

- **Pour les recycler** (avec des vieux papiers on fabrique du papier recyclé),
- **Pour les composter** (avec des épluchures ou des déchets de jardin on peut obtenir du compost pour amender naturellement les sols),
- **Pour ne pas les mélanger à d'autres déchets** (substances dangereuses).

Quels sont les intérêts du recyclage ?

Le recyclage permet de limiter la consommation de matières premières, et – parfois – leur transport à travers le monde.

Ainsi, différents matériaux (métaux, plastiques, papiers, cartons...) peuvent avoir une seconde vie grâce au tri puis au recyclage.

En France, ce sont surtout certains emballages et les « vieux papiers » qui font l'objet de collectes séparées, en « porte à porte » (devant chez soi) ou en « apport volontaire » (borne de dépôt ou déchetterie).

Que deviennent les déchets triés ?

Après avoir été collectés, certains déchets sont recyclés :

- Journaux et magazines, cartons, (papier recyclé)
- Emballages admis dans les collectes séparées, (nouveaux flacons ou vêtements en fibres polaires)
- Métaux contenus dans certains encombrants, (autres objets métalliques)
- Déchets verts, (compost)
- Certains matériaux des équipements électriques et électroniques, (reconditionnement et revalorisation)
- Certains matériaux issus des piles et accumulateurs. (traitements spéciaux et démantèlement pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement).

Seulement 22.5 % des déchets d'emballages triés ne sont pas recyclés et finissent en décharge ou dans un incinérateur. Ces déchets sont appelés des « refus de tri ».

En résumé, plus on trie à la source, mieux cela vaut... et n'oublions pas de suivre les consignes de tri, car elles répondent à des contraintes techniques bien réelles.

Que doit-on trier ?

- Certains emballages usagés (les matières plastiques, les métaux, le verre, les papiers et cartons),
- Les piles et accumulateurs,
- Les journaux et magazines,
- Les textiles usagés,
- Les vieux appareils électriques,
- Les objets dits encombrants,
- Les médicaments usagés,
- Les produits contenant des substances nocives,
- Les déchets verts, Les gravats.